

Le présent règlement intérieur est validé par le Conseil d'Administration de l'Alliance Leucquoise de Judo et susceptible d'être modifié par décision du Bureau de l'association. Dans le cas échéant, il sera soumis à une nouvelle signature des adhérents, en guise d'acquiescement.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

- L'adhésion et/ou le paiement de la cotisation entraîne automatiquement de la part du judoka (mineur ou majeur) et/ou de ses parents l'**acceptation** de ce règlement d'ordre intérieur ainsi que des conditions générales de la police d'assurance de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).
- Toute saison sportive commencée est due et il ne sera donc effectué **aucun remboursement** de la cotisation et/ou de la licence **en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année** sauf cas très exceptionnel soumis à l'approbation du Bureau, après un conseil dédié.

RESPONSABILITE DU CLUB ET SURVEILLANCE DES JUDOKAS

- La prise en charge des mineurs se fait dans le dojo. La surveillance des judokas n'est donc assurée que sur le tatami et pendant la durée des cours auxquels **ils sont inscrits**. Les mineurs laissés seuls à l'extérieur du dojo (extérieur, vestiaires, gymnase...) sont sous la responsabilité des parents. L'association ne peut en aucun cas être tenu comme responsable des judokas en dehors de ces limites. Le club **n'assume pas la responsabilité des pratiquants pendant leur trajet** jusqu'à la structure ou les lieux de compétition.
- Le club **décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets** dans les vestiaires (ne pas y laisser d'objets de valeur ou de l'argent...)

RESPECT

- Les spectateurs ne sont pas admis pendant les cours sauf avec l'accord préalable du professeur ou d'un membre du comité présent. La **discrétion** est de rigueur.
- **Le salut du tapis et du partenaire est exigé**, ainsi que le bon ordre dans la **salle et dans le vestiaire**.
- Le pratiquant doit respecter tout **matériel qui lui est confié** en commençant par le tatami.
- Le pratiquant doit respecter l'ensemble **des lieux et des personnes** (professeurs, adultes, partenaires ...). En cas de manque de respect ou faute grave, l'association peut prendre des sanctions **d'exclusion temporaire ou permanente**.
- **Une attitude correcte est exigée sur et autour du tatami**. S'abstenir de parler à haute voix et être attentif à toutes les explications du professeur, sont le reflet de la valeur mentale du judoka. **Tout manquement indigne d'un judoka (hygiène, discipline...) peut être sanctionné par l'exclusion d'une ou de plusieurs séances et sans remboursement**.

PONCTUALITE

- Les cours commencent à heures précises. Les retardataires n'ayant pas participé à l'échauffement, et les récidivistes, **peuvent ne pas être admis sur le tapis**, sauf raison valable et exceptionnelle. Questions de sécurité et santé.

HYGIENE

- Le Judogi sera **propre, correct et réglementaire**. Le Judogi n'est pas un vêtement de ville et ne doit **pas être porté hors du dojo**. Encore moins pour jouer que ce soit en intérieur ou extérieur (herbe, terre...)
- La tenue sur le tatami répondra aux exigences de **la propreté corporelle** et de la décence. Les pieds et les mains seront propres, **les ongles coupés courts**. Dans le cas contraire, il ne sera pas permis au judoka de participer au cours.
- Les judokas devront **enlever tous accessoires inadaptés** à la pratique du judo : **montres, bagues, boucles d'oreilles, chaînes, piercing, bracelets de toutes sortes...**
- Les cheveux longs seront maintenus par un élastique **sans matières métalliques**.
- Le déplacement hors tatami **se fait pieds chaussés**. Des sandales japonaises (zoories) ou toutes autres pantoufles feront l'affaire. Ne pas utiliser les chaussures de ville quotidiennes.

NB : EN COURS DE SAISON, **NETTOYAGE ET ENTRETIEN REGULIERS DES JUDOGIS INCOMBENT AUX ADHERENTS OU LEUR RESPONSABLE POUR LES PLUS JEUNES**.

COMPETITION

- Les compétitions **NE** sont **PAS** obligatoires, mais certaines seront conseillées aux élèves pour l'évolution du judoka. Elles seront signalées à l'avance par le professeur.
- TOUTE ABSENCE OU RETARD DEVRA ETRE JUSTIFIEE, des frais sont engagés par le club. Le club pourra demander le remboursement.
- Certaines activités nécessitent ponctuellement (par exemple à l'occasion de tournois sportifs, entraînement de masse...) des déplacements hors du dojo.

COURS

- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, jours fériés sauf avis contraire du professeur, de même en cas de mauvais temps rendant les routes impraticables (neige, verglas...)
- Le professeur devant s'absenter certains jours du fait de l'accompagnement aux compétitions, arbitrages ou de stage de formation, il sera donc remplacé dans la mesure du possible. D'une manière générale, les parents doivent s'assurer de visu avant chaque cours que le responsable est bien présent. Un cas de force majeure est possible.

CERTIFICAT MEDICAL, PASSEPORT ET LICENCE

- Le passeport sportif à jour est obligatoire pour tous les judokas.
- Pour l'inscription, tous les adhérents devront être munis :
 - D'un certificat médical certifiant L'APTITUDE A LA PRATIQUE DU JUDO ET A LA NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION sur papier libre ou dans le passeport sportif
 - De la demande de licence IMPERATIVEMENT signée par le demandeur ou le tuteur légal pour les mineurs.
 - Pour tout essai, le certificat médical est OBLIGATOIRE.

ACCIDENT

- Tout accident, même bénin, doit être **signalé via l'espace licencié de l'adhérent, selon la procédure et les délais imposés par la fédération française de judo, sous peine de perdre toute couverture.**

INFORMATION

- Toutes les annonces concernant les activités du club peuvent être consultées en temps voulu sur le panneau d'affichage situé dans le dojo, sur notre site internet allianceleucquoise.ffjudo.com ou sur le Facebook du club. Pour toute autre question la boîte mail : judotoul54@orange.fr reste disponible 24h/24. Des informations orales seront aussi données en début et fin de cours ou sous forme de document papier par l'intermédiaire du professeur ou d'un membre du comité.

Déclaration d'Acceptation

En apposant sa signature ci-dessous, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter intégralement. Il comprend et accepte que toute violation des règles énoncées dans ce document peut entraîner des sanctions appropriées.

.....m'engage à assumer pleinement les conséquences de mes actes en cas de non-respect de ce règlement.

Date :

Adhérent : signature et mention ' lu et approuvé'	Adhérent : signature et mention ' lu et approuvé'
---	---